

Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux,

Depuis 2008, le Rectorat a engagé une procédure sur Lyon 5<sup>ème</sup> visant à regrouper les lycées St Just et Jean Moulin sur le site de St Just d'une part, et les collèges St Just et Jean Moulin sur le site de Jean Moulin d'autre part (décroisement des cités scolaires initiales).

Depuis plusieurs mois, enseignants, parents, personnels et élèves de la Cité Scolaire sont unis et mobilisés pour garantir l'avenir de la Cité Scolaire Jean Moulin dans le cinquième arrondissement de Lyon. (Pour plus d'informations: <http://pourelacitejeanmoulin.fr> .)

Certes, de prime abord, le projet de suppression de ces 2 cités scolaires semble ne présenter que des avantages :

- on regroupe des établissements voisins (100 m séparent ces deux cités scolaires)
- on conserve la même capacité d'accueil globale
- on simplifie la gestion d'établissements dépendant de collectivités territoriales différentes
- on fait quelques économies (équipes de direction divisée par deux par exemple)

Mais les vrais enjeux dépassent largement le cadre opérationnel de ce projet, comme l'illustrent les soutiens des élus de proximité au maintien de la cité scolaire de Jean Moulin, au premier rang desquels Madame Alexandrine Pesson, Maire du 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon et Monsieur Thomas Rudigoz, Conseiller Général du canton de Lyon 5<sup>ème</sup>. Monsieur Gérard Collomb, Sénateur Maire de Lyon, s'est fait l'écho de ces inquiétudes dans un courrier récent adressé au recteur et aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général. L'avenir de l'enseignement public sur le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon est en jeu.

Pour l'enseignement secondaire, Lyon 5<sup>ème</sup> compte, dans le secteur public, 2 cités scolaires (collège + lycée) à Saint Just et Jean Moulin et un lycée d'enseignement professionnel, technologique et général (Branly), et pas moins de 6 cités scolaires (collège + lycée) dans le domaine privé.

Pour les lycées, le bassin de recrutement va bien au-delà du 5<sup>ème</sup> arrondissement, puisque des communes de l'Ouest Lyonnais comme Francheville ont pour lycées de secteur les trois établissements publics de Lyon 5<sup>ème</sup>.

La taille moyenne nationale pour les collèges du secteur public est de 475 élèves (367 pour le privé).

La taille moyenne nationale pour les lycées du secteur public est de 957 élèves (401 pour le privé).

Le Conseil général du Rhône précise dans une note récente (Document fourni en annexe : préparation CDEN du 23 novembre 2010) :

« Des collèges à taille humaine : idéalement, les effectifs d'un collège doivent osciller entre 400 et 800 élèves ».

Pour mémoire, en 2006, parallèlement au vote de la fermeture du collège St Just, le Conseil Général émettait le souhait de voir maintenue la cité scolaire Jean Moulin en l'état !

Ces quelques éléments de réflexion sont autant d'interrogations que vous devez avoir avant le **véritable choix de société** que vous allez effectuer.

En fermant le lycée Jean Moulin vous produirez deux établissements hors norme :

- Un collège de 900 élèves sur le site Jean Moulin
- Un lycée de plus de 1700 élèves sur le site Saint Just.

Votre choix serait alors porteur de conséquences désastreuses :

- Les énormes établissements (même si les promesses de restructuration et de « réalisation architecturale exemplaire » qui nous ont été faites étaient tenues) ne peuvent assurer le suivi pédagogique d'un établissement « à taille humaine » comme le souligne le Conseil Général, et de ce fait il y aura une fuite importante vers les établissements privés du cinquième (curieusement tous à taille humaine !). Quelle sera la mixité sociale pour ceux « condamnés » à rester dans les hyper établissements publics ?
- En ne profitant pas de la fermeture du collège Saint Just pour compenser l'ouverture du Collège de Francheville, le collège Jean Charcot de Lyon 5 va atteindre une taille critique de moins de 350 élèves et, à terme, devra fermer, soit au global une perte sèche de deux établissements pour l'enseignement public pour le secteur qui, en quelques années, aura enregistré la fermeture de 2 collèges et d'un lycée d'une part, l'ouverture d'un collège d'autre part).

## **Pourquoi supprimer une cité scolaire qui fonctionne bien ?**

Le lycée Saint Just n'a aucun intérêt à grossir, puisque la raison initiale de la fermeture du Collège était de donner de l'espace aux lycéens. On a même retardé l'ouverture du collège de Francheville pour la faire coïncider avec cette fermeture. La réorganisation de la sectorisation des collèges de l'ouest Lyonnais est nécessaire et le Conseil Général prévoit une option avec le maintien du Lycée Jean Moulin (voir Document en annexe). Cette option ne mettrait pas en péril le collège Charcot !

La proximité des établissements Saint Just et Jean Moulin génère des synergies qui, exploitées, permettraient de renforcer l'offre de l'Ecole publique pour l'Ouest Lyonnais. Pourquoi nos suggestions de mise en commun de certains moyens, de certaines options n'ont-elles jamais été ni prises en compte, ni même débattues ? Une certaine émulation entre ces établissements a depuis de nombreuses années contribué à leur réputation d'excellence.

Les établissements privés du 5<sup>ème</sup> arrondissement sont tous organisés en cité scolaire depuis des années. Nul doute que leur projet pédagogique s'en trouve renforcé et qu'il contribue à leur attractivité !

## **Le Rectorat et le Conseil général veulent faire porter la responsabilité de l'abandon de la cité scolaire de Jean Moulin au Conseil Régional.**

Si vous avalisez ce projet, vous porterez la responsabilité d'un mauvais coup porté à l'Ecole publique et vous accentuerez les déséquilibres sociaux sur le territoire.

Parce que nous n'imaginons pas une seconde que votre mandat se réduise à enregistrer les décisions prises ailleurs, nous vous proposons de nous rencontrer en audience au Conseil Régional pour vous exposer plus en détails tous les enjeux de ce véritable choix de société.

Le Collectif pour la défense de la Cité Scolaire Jean Moulin